
Marnia Belhadj

Choix du conjoint et stratégies matrimoniales de jeunes femmes françaises d'origine algérienne

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Marnia Belhadj, « Choix du conjoint et stratégies matrimoniales de jeunes femmes françaises d'origine algérienne », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n°1 | 2003, mis en ligne le 18 mai 2007, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/2977> ; DOI : 10.4000/remi.2977

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/2977>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Marnia Belhadj

Choix du conjoint et stratégies matrimoniales de jeunes femmes françaises d'origine algérienne

Pagination de l'édition papier : p. 195-222

- 1 Parmi tous les choix que les individus sont amenés à effectuer durant leur existence, le choix du conjoint est certainement le plus difficile et le plus complexe ne serait-ce que parce qu'il est porteur de stratégies qui mettent en jeu des intérêts personnels et collectifs. De tout temps et dans presque toutes les sociétés, les familles ont joué un rôle déterminant dans les projets de mariage de leurs enfants a fortiori, comme Pierre Bourdieu (1980) l'a décrit, lorsque ces unions engageaient les intérêts et les capitaux familiaux. Si ces pratiques ont aujourd'hui disparu dans les sociétés modernes, le choix du conjoint reste contraint par des déterminismes sociaux, économiques ou religieux qui peuvent parfois réduire les marges de manœuvre en dépit de la totale liberté que l'individu pense s'octroyer dans ce domaine. Les choix matrimoniaux des filles de parents algériens, le plus souvent, ne sont pas très différents de ceux des autres filles de leur génération. Elles manifestent généralement les mêmes attentes et les mêmes aspirations à l'égard de leur futur conjoint et de leur vie de couple. Cependant elles sont souvent contraintes dans leurs choix par la condition imposée par leurs parents de se marier à l'intérieur du groupe d'origine. Paradoxalement, si ces limites réduisent le champ des possibles, elles sont aussi, porteuses de stratégies qui selon les cas et les circonstances, peuvent remettre profondément en cause les pratiques familiales et permettre l'élaboration d'autres modes de vie plus en adéquation avec les attentes et les aspirations de ces jeunes femmes.

Démarche méthodologique

- 2 Les résultats exposés dans cet article sont le fruit d'une recherche réalisée dans le cadre de ma thèse de doctorat. Elle est consacrée à l'étude des stratégies élaborées par des jeunes femmes nées en France de parents algériens, ayant connu un parcours de réussite scolaire et professionnelle et vise à comprendre comment elles parviennent grâce à cette réussite, à accroître leur autonomie et à renégocier les modèles familiaux traditionnels. Il s'agit également de rendre compte des bouleversements et des transformations qui s'opèrent à l'intérieur des familles algériennes par l'intermédiaire des filles et des relations qu'elles établissent avec leurs parents. Cette recherche s'appuie sur une enquête réalisée en 1995 et 1996 par entretiens biographiques auprès de 90 jeunes femmes nées en France de parents algériens, âgées de 22 à 36 ans (tableau 1). Toutes possèdent un diplôme égal ou supérieur au BEP (Brevet d'études professionnelles) et exercent une activité professionnelle stable et rémunérée. Elles sont pour la plupart célibataires, sans enfants et habitaient chez leurs parents au moment de l'enquête (voir tableaux 2 et 3).

Tableau 1 : Répartition des femmes selon l'âge

Classes d'âge	Population étudiée en effectif	Groupe témoin en effectif
20-24 ans	15	0
25-29 ans	45	7
30-34 ans	10	9
35-39 ans	0	4
Total	70	20

Source : Belhadj, 1988

Tableau 2 : Répartition des femmes selon le statut matrimonial et le nombre d'enfants

Statut matrimonial et nombre d'enfants	Population étudiée en effectif	Groupe témoin en effectif
Célibataires	65	10
Sans enfant	65	10
1 ou 2 enfants	0	0
Plus de 2 enfants	0	0
Mariées	3	3
Sans enfant	1	0
1 ou 2 enfants	2	2
Plus de 2 enfants	0	1
Cohabitanes	0	5
Sans enfant	0	3
1 ou 2 enfants	0	2
Plus de 2 enfants	0	0
Divorcées	2	2
Sans enfant	2	1
1 ou 2 enfants	0	1
Plus de 2 enfants	0	0
Total	70	20

Source : Belhadj, 1988

Tableau 3 : Répartition des femmes selon le mode de vie

Mode de vie	Population étudiée en effectif	Groupe témoin en effectif
Vit seule chez ses parents	64	6
Vit seule	3	7
Vit en couple	3	7
Total	70	20

Source : Belhadj, 1988

Un milieu particulier

- 3 On considère souvent les enfants de parents maghrébins, comme constituant une population homogène. La diversité sociale, familiale, migratoire et professionnelle de leurs familles est trop rarement prise en compte. Leurs trajectoires migratoires sont pourtant aussi diverses que leurs origines géographiques, sociales ou culturelles et elles peuvent connaître en France des conditions de vie très différentes.
- 4 De ce point de vue, le groupe des jeunes femmes enquêtées présente une homogénéité. Elles sont toutes ou presque nées à Nanterre, la ville où se sont installés leurs parents après leur arrivée en France, avant même l'indépendance de l'Algérie. Après avoir vécu une dizaine d'années dans les bidonvilles, leurs familles vont connaître durant quinze ans l'expérience particulière des cités de transit. Ces jeunes femmes partagent donc une histoire et des expériences qui les différencient de l'ensemble des filles d'ouvriers, mais aussi des autres filles d'immigrés maghrébins et algériens, dont les parents n'ont pas vécu ce type de trajectoire. Cette communauté de destin exerce très souvent une influence déterminante dans les parcours et les stratégies de ces jeunes femmes.

Caractéristiques socio-démographiques des femmes enquêtées

- 5 Le choix de la population est une étape fondamentale dans toute recherche et plus encore peut-être lorsqu'elle porte sur un milieu très homogène socialement et culturellement. La sélection doit alors s'opérer non seulement en fonction des caractéristiques de ce milieu mais aussi de l'objet de l'étude réalisée : l'analyse des parcours de mobilité sociale et professionnelle des filles nées en France de parents algériens et son incidence sur leurs comportements et leurs stratégies familiales. La sélection a été établie grâce à deux critères objectifs, l'acquisition d'un diplôme (quel qu'en soit le niveau) et l'exercice d'une activité professionnelle stable et rémunérée, qui permettent de définir une mobilité sociale. Le niveau de diplôme et de qualification professionnelle des jeunes femmes interrogées reflètent les caractéristiques sociales du milieu étudié. Sur les 70 personnes enquêtées, la moitié sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement technique court (CAP ou BEP), 13 possèdent un baccalauréat et 17 ont un diplôme de l'enseignement supérieur (BTS, diplôme d'infirmière d'état ou licence) (tableau n° 4).

Tableau 4 : Répartition selon le niveau de diplôme

Niveau du diplôme	Population étudiée en effectif	Groupe témoin en effectif
CAP	10	0
Brevet	30	1
Baccalauréat	13	2
Diplôme de l'enseignement supérieur	16	17
Dont		
Diplôme d'infirmier d'État	8	1
Diplôme d'éducateur	1	0
BTS	6	2
DEUG	1	0
Licence	1	5
Maîtrise	0	3
DEA, DESS, Doctorat	0	5
Total	70	20

Source : Belhadj, 1988

- 6 Notons que le niveau scolaire atteint est souvent supérieur au diplôme acquis notamment pour celles qui possèdent un BEP et dont certaines avaient atteint le niveau de classe de terminale. De même certaines bachelières comptent une ou deux années d'études supérieures, mais ces études n'ont pas été sanctionnées par un diplôme.
- 7 La plupart des enquêtées exerçaient au moment de l'enquête un emploi dans le domaine administratif, social, médical et commercial. Les titulaires d'un BEP et d'un CAP occupaient en général des emplois d'aides soignante, de vendeuse, de standardiste et d'employée de bureau. Les bachelières étaient plus souvent secrétaires, employées de comptabilité, chargées d'accueil dans les organismes sociaux et médico-sociaux. Quant aux diplômées de l'enseignement supérieur, elles exerçaient essentiellement des professions intermédiaires de la santé et du travail social en tant qu'infirmières, agent de développement social des quartiers, secrétaires dans les organismes d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, formatrices, trésorières ou responsables d'associations socioculturelles... Les parcours scolaires et professionnels des jeunes femmes enquêtées peuvent être considérés au regard de leur milieu social et familial, comme des parcours d'exception. Mais au-delà de cette situation professionnelle, il y a aussi la position qu'elles occupent à l'intérieur de leur famille. Elles représentent en effet la première génération de femmes scolarisées et diplômées, accédant à un statut professionnel. Cette position de pionnières qui, par certains aspects, les rapproche des

premières générations de femmes françaises instruites accédant aux emplois qualifiés n'est pas sans conséquence sur leurs comportements professionnels et familiaux.

Constitution d'un groupe témoin et diversité des parcours

- 8 Les traits qui caractérisent la population étudiée ne peuvent réellement se révéler qu'au regard de ceux des autres filles d'immigrés algériens qui n'ont pas connu la même trajectoire familiale ni les mêmes expériences sociales. Vingt entretiens ont été réalisés avec des jeunes femmes nées en France de parents algériens ayant vécu des parcours différents. La présence de ce groupe témoin à l'intérieur de la population de l'enquête a permis de montrer la diversité des trajectoires migratoires et des histoires familiales et de mesurer leurs effets sur les processus de mobilité sociale des filles d'Algériens et sur leurs stratégies familiales et matrimoniales. Ces jeunes femmes appartiennent généralement à des milieux sociaux plus favorisés que l'ensemble des enquêtées. En effet, elles sont plus diplômées, elles possèdent un niveau d'études égal ou supérieur au baccalauréat et elles exercent des professions plus qualifiées et plus diversifiées. Leurs parents occupent également des emplois qualifiés, certains ont été scolarisés en France ou dans le pays d'origine et ils maîtrisent parfaitement le français. Ils sont arrivés très jeunes dans le pays d'accueil et beaucoup plus tôt que ceux du groupe étudié (pour les plus anciens leur émigration remonte à la Seconde Guerre mondiale). L'installation de ces familles en France s'est souvent déroulée dans des conditions différentes de celles des autres familles étudiées. Beaucoup de parents ont habité des hôtels meublés ou trouvé refuge à l'intérieur d'immeubles désaffectés de Paris, de la région lyonnaise ou marseillaise. Ces familles ont également accédé assez rapidement à des logements sociaux, directement dans des HLM, et elles n'ont connu ni les cités de transit, ni les grandes concentrations d'immigrés. La trajectoire et l'histoire de ces familles ressemblent pour beaucoup à celles des autres familles ouvrières, immigrées ou non.
- 9 Cette diversité des parcours familiaux dont on ne tient pas suffisamment compte dans l'étude consacrée aux enfants d'immigrés exerce pourtant une incidence majeure sur les trajectoires et des destins individuels. Les différences sociales et de comportements que l'on observe entre les deux groupes de femmes enquêtées montrent qu'au-delà d'une apparente homogénéité, le milieu social d'origine et les expériences familiales, demeurent un facteur déterminant.

La liberté de choisir

- 10 Comment choisissent-elles leur futur conjoint et de quelle manière conçoivent-elles leur vie de couple et leur vie familiale ? Nous avons voulu cerner les attentes et les projets matrimoniaux de ces jeunes femmes afin de comprendre en quoi leurs choix rompent avec les modèles et les pratiques matrimoniales de la famille. Les jugements et les appréciations qu'elles portent sur leur futur conjoint et leur vie conjugale révèlent un changement radical par rapport aux pratiques et aux conceptions familiales quant au choix du conjoint. Non seulement leurs choix deviennent strictement individuels, mais ils répondent de moins en moins aux attentes familiales et s'y opposent parfois. Cela n'implique pas que leurs décisions seront plus faciles, et moins contraignantes mais ni les restrictions imposées par leurs parents, ni celles qu'elles s'imposent à travers un choix très sélectif ne remettent en cause le sentiment d'un libre choix fondé essentiellement sur des principes modernes. L'idée qu'un tiers puisse intervenir dans une décision aussi personnelle que le choix de son futur conjoint, apparaît aujourd'hui comme impensable et dépassée pour ces filles nées en France. Ce choix ne se conçoit qu'en dehors de toute intervention extérieure, les parents eux-mêmes ont intériorisé ce principe. Les témoignages recueillis ne laissent aucun doute quant à ce point :

« J'ai beaucoup de mal à imaginer que quelqu'un pourra choisir mon mari. C'est complètement dingue. Je ne supporterais jamais ça. C'est quelque chose de trop personnel pour le laisser à d'autres. Je ne veux pas qu'on vienne me dire, voilà j'ai trouvé quelqu'un pour toi. Même si cette personne est très bien, je refuse qu'on fasse les choses pour moi. Je ne me marierai jamais avec quelqu'un que je n'aurai pas choisi et que je n'aimerai pas. Ce n'est même pas une question à se poser... » (26 ans, aide-comptable dans une association, baccalauréat, célibataire, vit chez ses parents).

« Il n'y a rien de plus personnel que le mariage. Pour moi c'est clair si je ne trouve pas la personne qu'il me faut, je ne me marierai pas. C'est un acte trop important pour s'engager à la légère. Je n'accepterai pas qu'on choisisse pour moi, même si c'est pour mon bien, et les sentiments dans tout ça ? Maintenant c'est plus comme ça que ça se passe, les parents ont compris que c'est aux filles de choisir leur mari et que c'était important de bien le connaître avant... » (29 ans, employée en informatique, dans une entreprise pharmaceutique, BEP, célibataire, vit chez ses parents).

11 Choisir personnellement son futur conjoint semble donc aller de soi pour ces jeunes femmes. L'amour ou tout au moins la complicité amoureuse est un facteur primordial pour s'engager dans la vie de couple, et ce sentiment ne tolère aucune concession. Alors que c'est aujourd'hui une évidence pour les femmes interviewées, il n'en a pas été toujours ainsi pour leurs aînées ni même pour certaines de leurs amies qui ont écourté leur scolarité et ont parfois choisi de se marier traditionnellement. Cette attitude peut également traduire des stratégies spécifiques où le mariage aurait une fonction précise comme celle de s'affranchir de la tutelle familiale devenant trop pesante. Dans les récits recueillis, les exemples de ce type ne manquent pas. Certaines enquêtées citent même le cas de jeunes femmes qui connaissaient déjà leur futur époux et qui l'ont même parfois fréquenté. Ignorant ce fait, les familles avaient accepté l'union dans la plus pure tradition. Ainsi les sentiments et l'amour ne sont pas forcément absents des unions contractées mêmes si ces dernières se déroulent de manière traditionnelle.

12 Progressivement, les parents se retirent dans les coulisses pour laisser aux filles un choix plus libre que par le passé. Outre le fait qu'ils ont intégré le principe de la liberté individuelle dans l'engagement matrimonial, les échecs de leurs enfants ou de ceux de leur entourage les contraignent à prendre davantage de recul à l'égard de la tradition, et à faire preuve de plus de tolérance dans ce domaine. S'ils conservent un droit de regard, le choix du conjoint et les modalités de rencontre sont, la plupart du temps, laissés à l'appréciation des enfants. Une telle attitude caractérise de nombreux parents parmi ceux des femmes interviewées. Selon elles, le rôle des parents s'est considérablement réduit et il consiste plus à donner des conseils ou des avis sur leur futur gendre qu'à intervenir directement sur leur choix, quand bien même il ne correspondrait pas à leurs attentes :

« Quand j'ai annoncé à mes parents que je voulais me marier avec N., ils étaient étonnés. Ils le connaissaient un peu vu qu'il habitait avec nous dans la cité et en plus c'était le copain de mon frère. Il venait souvent à la maison et je discutais pas mal avec lui. Mes parents voyaient qu'on s'entendait bien, mais ils ne se doutaient pas que je me marierais avec lui un jour. On est sortis un temps ensemble et c'est sa mère qui est venue voir mes parents pour me demander en mariage. Eux ils auraient vraiment préféré que je me marie avec un des mes cousins. C'est vrai que presque toutes les cousines qui ont mon âge se sont mariées avec des personnes qui sont plus ou moins de la famille. Alors quand ils (les cousins) ont appris que j'allais me marier avec quelqu'un d'autre, c'était le choc, c'était comme si j'avais choisi un étranger. Moi, j'en avais rien à faire, c'était lui et pas un autre. C'est vrai que pour mes parents c'était une déception. Mais ils ont respecté mon choix » (33 ans, secrétaire commerciale, dans une grande société privée, baccalauréat, mariée, deux enfants).

« Je crois que les parents ont compris que si on voulait se marier, c'est à nous et à nous seules que revient la décision. Ils ne feront jamais rien pour nous obliger. D'ailleurs ils ne cherchent même pas à le faire. Ils attendent... Ils attendent que ça vienne de nous. Ma mère est prête à accepter n'importe qui, à partir du moment qu'il est sérieux et qu'il travaille, qu'il boit pas et qu'il se drogue pas » (25 ans, vendeuse dans une boutique de prêt à porter, BEP de vente, célibataire, vit chez ses parents).

13 Alors que de plus en plus de parents tendent à respecter le choix de leurs enfants et à ne plus intervenir dans leurs projets matrimoniaux — tout au moins directement —, les filles quant à elles s'interdisent d'agir sans leur consentement. S'il revêt pour la plupart d'entre elles un caractère surtout symbolique, ce consentement peut représenter pour d'autres une condition indispensable et préalable à leur union :

« Je ne ferais jamais rien contre mes parents. Si je me marie un jour, je veux qu'ils soient de mon côté, je veux qu'ils soient d'accord avec moi sur le choix de mon futur mari. C'est important pour moi. Je ne voudrais pas me mettre mes parents à dos même si j'aime mon mari. Je ne veux pas avoir à choisir entre mes parents et mon mari, je crois que ça serait très difficile pour moi et c'est vrai, il faut que j'ai au moins leur consentement même s'ils sont réticents au départ. Je pense qu'après, ils apprendront à le connaître et ils s'y feront. Mais je pense aussi, que même s'ils

n'étaient pas très d'accord avec mon choix, ils ne me le diraient pas. Car à partir du moment où c'est moi qui l'ai choisi, ils feront avec » (27 ans, infirmière dans un hôpital, diplôme d'infirmier d'état, célibataire, vit chez ses parents).

- 14 En posant comme principe fondamental la liberté de choix, elles s'autorisent certaines concessions en introduisant le nécessaire consentement parental. Ce qui pourrait apparaître comme un paradoxe doit surtout être interprété comme une volonté d'intégrer leurs parents à leur projet matrimonial même si la décision finale leur revient intégralement. Ces attitudes révèlent les changements rapides survenus au sein des familles algériennes vivant en France. Non seulement le choix personnel du conjoint peut diverger de celui de la famille mais il remet également en cause les conceptions traditionnelles qui accordent toujours ou presque, la préférence aux membres de l'entourage familial. La liberté individuelle et les sentiments ont pris le dessus sur les considérations familiales. C'est encore plus frappant parmi le groupe témoin. Les choix effectués par la plupart des enquêtées célibataires ou vivant en couple (mariées ou non) vont à l'encontre des attentes de leur famille et rompent radicalement avec les pratiques familiales. La plupart d'entre elles ont choisi de se marier ou de vivre en couple avec un homme qui n'appartient pas au groupe d'origine. En bravant l'interdit qui pèse lourdement sur le mariage des femmes d'origine musulmane, elles parviennent cependant à associer leurs parents à leur décision :

« Au départ c'était difficile de dire à mes parents que l'homme que je fréquente n'était pas arabe. Mais déjà à l'époque je n'habitais plus chez eux, ils ne connaissaient pas grand chose de ma vie privée. Je ne voulais rien leur dire parce que je ne savais pas si c'était sérieux ou pas. Alors j'ai attendu jusqu'à ce qu'on décide de vivre ensemble. Alors là, j'ai bien été obligée de le dire à ma mère qui a sursauté mais elle n'était pas très étonnée car j'ai toujours eu des amis français alors c'était logique que je fréquente un Français même si elle espérait qu'il soit arabe. Elle a mis du temps à me questionner sur lui. Alors quand je lui ai dit que c'était quelqu'un de bien, qu'il était cadre dans l'entreprise où je travaillais et qu'il était très sérieux, elle s'est petit à petit habituée à l'idée que je vive avec lui mais elle ne l'a jamais rencontré. En fin de compte, tout ce qu'elle veut c'est que je trouve quelqu'un avec qui je pourrais faire ma vie et que je sois heureuse dans ma vie » (32 ans, cadre commercial dans une compagnie d'assurance, BTS commerce, vit en union libre, sans enfant).

- 15 Le témoignage de cette personne est certes peu représentatif de l'ensemble des discours des enquêtées, pourtant il est révélateur d'un bouleversement radical des mentalités et des attitudes. En dehors de la condition qu'imposent beaucoup de parents à leur fille de se marier avec un musulman, tout comme pourraient l'imposer également des parents d'autres confessions, les contraintes qu'ils exercent sur leurs choix amoureux et matrimoniaux sont presque inexistantes. Nous sommes bien loin ici des clichés du mariage forcé et contraint qui, par définition est contraire aux principes culturels et religieux de ces familles. D'ailleurs, aucune femme interviewée n'a évoqué ce type de pratique au cours des entretiens. Si on ne peut nier leur existence, attestées par ailleurs, elles demeurent rares, tout au moins dans les familles algériennes installées en France depuis longtemps, y compris parmi celles que l'on pourrait qualifier de traditionnelles.
- 16 Rappelons que dans les sociétés occidentales, la disparition des mariages de convenance a été longue à s'imposer. Les parents ont toujours surveillé avec plus ou moins d'insistance et de distance, la formation des couples. Aujourd'hui encore, dans certains milieux, cette surveillance continue de s'exercer de manière implicite, à travers des stratégies d'anticipation destinées à favoriser des rencontres dans des espaces sociaux déterminés afin que les enfants puissent y trouver un partenaire digne de leur rang et à leur classe sociale. De cette manière, le maintien ou l'amélioration de la valeur familiale et personnelle peut être atteint tout en respectant les sentiments amoureux et la totale liberté de choix de chacun des partenaires (De Singly, 1993, pp. 61-62). La non-ingérence dans les projets de mariage des enfants ne s'est vraiment imposée que progressivement comme le montre Roger Hurtebise (1991) dans son analyse d'un siècle de correspondances amoureuses au Québec.

Un choix très sélectif

- 17 Les critères que les jeunes femmes enquêtées invoquent dans le choix de leur futur conjoint traduisent souvent une exigence et des attentes particulières qui résultent des expériences qu'elles ont pu vivre ou connaître dans leur entourage familial ou amical, mais aussi de leur processus de mobilité sociale. Si elles privilégient avant toutes choses les qualités humaines, elles ont également souvent tendance à choisir un partenaire qui leur ressemble socialement. L'élu sera généralement diplômé ou instruit plutôt que dépourvu de diplôme, il appartiendra à une catégorie sociale moyenne ou supérieure plutôt qu'au groupe ouvrier, même qualifié. Mais surtout il faut que s'instaure une véritable connivence dans le couple et un partage d'idées et d'activités. L'échange, le dialogue et la complicité sont pour beaucoup d'entre elles une dimension indispensable des relations qu'elles souhaitent établir avec leur futur conjoint et un gage de pérennité du couple :

« Je ne me vois pas avec quelqu'un qui n'aurait rien dans la tête. Je ne demande pas qu'il soit super instruit mais quand même un minimum. Il faut qu'on puisse discuter ensemble, échanger nos points de vue. Il faut qu'on s'apporte quelque chose mutuellement, sinon ce n'est pas la peine. J'ai besoin de partager quelque chose avec lui, il faut qu'on ait des centres d'intérêt en commun, même si on a pas les mêmes opinions, c'est pas grave, mais il faut aussi qu'on ait des points communs, des choses à partager. C'est pour ça qu'il faut qu'il ait un minimum de connaissances même s'il n'a pas fait d'études, l'important c'est qu'il soit ouvert et qu'il s'intéresse aux choses. Moi j'aime bien sortir, j'aime bien voyager, j'aime bien recevoir des amis, j'ai besoin d'avoir des contacts avec l'extérieur, alors si je tombe sur quelqu'un qui n'aime pas ça, quelqu'un de renfermé qui reste planté devant la télé toute la journée, alors là je laisse tomber tout de suite c'est pas la peine d'aller plus loin, ça ne marchera pas entre nous » (31 ans, responsable d'une permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation — PAIO —, licence en Administration économique et sociale, célibataire, vit seule).

- 18 Les moins diplômées sont à priori moins attachées à la catégorie sociale de leur futur conjoint, même si elles ne restent pas insensibles au prestige lié à son statut et à sa profession :

« Je m'en fous de la profession. C'est pas quelque chose qui prime pour moi. Bien sûr il était médecin, avocat ou ingénieur, ça ne me déplairait pas. Mais le plus important pour moi c'est qu'il travaille. N'importe quel travail, du moment qu'il aime son job et qu'il ne reste pas à la maison sans rien faire. Il faut qu'il s'occupe et qu'il participe aux dépenses du ménage » (28 ans assistante dentaire dans un centre médico-social, BEP sanitaire et sociale, célibataire).

Une tendance à l'homogamie sociale

- 19 Exiger un conjoint cultivé ne signifie pas pour autant que l'instruction et les diplômes priment sur les qualités humaines. L'ouverture d'esprit du partenaire, sa curiosité et la qualité des relations dans le couple sont aussi essentielles sinon plus que son capital scolaire ou culturel. Il n'en demeure pas moins que lorsqu'elles ont atteint un certain niveau scolaire et social, la plupart des jeunes femmes se montrent très exigeantes et plus sélectives que les enquêtées ayant un niveau d'étude inférieur. Une trop grande distance intellectuelle constitue pour elles un obstacle rédhibitoire :

« Je crois que quand on a fait des études et qu'on a appris à s'intéresser à beaucoup de choses on recherche plus ou moins des gens cultivés. Des fois je me dis que le plus important c'est l'amour, c'est d'abord les sentiments qu'on éprouve pour l'autre mais je reviens toujours à me dire que je ne pourrais pas non plus vivre avec quelqu'un qui n'a pas un minimum de culture générale pour pouvoir discuter et dialoguer ensemble. Par exemple, je ne pourrais pas vivre avec un ouvrier qui n'a toujours connu que le monde ouvrier. Il y aura un grand fossé entre nous, on n'aura pas grand chose à se dire parce qu'on a pas grand chose en commun. Je crois que si on ne s'entend pas intellectuellement et qu'on a rien à se dire quand on rentre du boulot, on ira pas loin dans la relation. On peut trouver des gens qui n'ont pas fait des études et qui sont très intéressants, mais je pense qu'ils ne sont pas très nombreux. J'ai des amis de tous niveaux scolaires, mais je reconnais que je m'entends mieux avec ceux qui ont fait des études, on a plus de choses à se dire, on a plus de sujets de conversation » (29 ans, attachée en communication, BTS, célibataire vit seule).

- 20 La poursuite d'études supérieures comme la fréquentation de groupes de pairs (milieu étudiant, milieu professionnel ou associatif..) orientent leurs choix vers des partenaires dont elles se sentent proches culturellement et socialement. Elles s'inscrivent dans un projet d'homogamie sociale et culturelle¹ que concrétisent les stratégies matrimoniales des femmes appartenant au

groupe témoin. Lorsqu'elles ne sont pas célibataires, la plupart cohabitent ou se marient avec un conjoint présentant des caractéristiques similaires. Cette forme d'homogamie médiatisée par la poursuite d'études supérieures et l'acquisition d'un statut professionnel caractérise une forte proportion de filles d'ouvriers possédant un capital scolaire supérieur à la moyenne des autres filles appartenant à des milieux sociaux similaires. L'acquisition d'un tel capital conduit souvent à un choix matrimonial différent ou plus exigeant. En tant que valeur ajoutée, la dot scolaire joue généralement un rôle déterminant dans les stratégies matrimoniales des femmes, les amenant à rechercher un conjoint qui leur ressemble culturellement. Ce qui expliquerait en partie le mariage des filles d'ouvriers avec des hommes cadres (De Singly, 1987 : 114).

Évitement des hommes d'origine maghrébine

- 21 Si l'on excepte cette tendance à l'homogamie sociale, les attentes et les aspirations que nourrit la majorité des enquêtées à l'égard de leur futur partenaire ne diffèrent pas sensiblement de celles de l'ensemble des jeunes femmes de leur génération. Comme chez elles, l'ouverture d'esprit, la gentillesse, l'attention et le respect à l'égard de l'autre figurent en tête des qualités les plus recherchées. Mais leurs choix sont aussi très étroitement liés à une représentation globalement négative des hommes d'origine maghrébine. Ils se déterminent le plus souvent en fonction des défauts et des lacunes qu'elles constatent parmi les hommes de leur entourage familial. Le portrait qu'elles brossent de leur futur conjoint se heurte à l'image des jeunes gens de leur entourage. L'archétype masculin recherché apparaît alors comme le contraire de la description de ceux-ci :

« Ce que j'attends d'abord de mon mari c'est qu'il soit ouvert et gentil et qu'il soit attentionné avec moi et qu'il ne voit pas seulement en moi sa bonniche et la mère de ses enfants. C'est vrai, pour moi c'est important qu'un homme s'occupe de sa femme et partage des choses avec elle. Je ne supporterai jamais d'être exclue et surtout pas qu'il me traite comme il traite sa sœur. Parce que ce que je vois autour de moi c'est ça... C'est l'homme qui va se distraire avec ses potes et la femme qui s'occupe de la maison et des enfants. Lui, il trouve ça normal. Pour lui, les femmes sont bonnes qu'à ça. Et ça, c'est quelque chose que je ne supporte pas (...) C'est le cas des hommes beurs. Je vois par exemple mon père ou mes frères, ils ont toujours été servis par les femmes que ce soit ma mère ou nous. Moi je me suis toujours révoltée contre ça et je ne veux pas revivre cette situation avec mon mari » (28 ans, chargée d'accueil et de secrétariat dans un centre social, BTS secrétariat, célibataire).

« Le plus important pour moi c'est qu'on s'aime et qu'on ait du respect l'un pour l'autre. Je pense que c'est important de respecter l'autre avec ces qualités et ses défauts et de se faire confiance. Mais il y a quand même des défauts que je ne supporterai pas comme par exemple le machisme ou le mépris des femmes. Je ne voudrais pas représenter pour mon mari uniquement la bonne ménagère qui fait tout à la maison alors que lui met les pieds sous la table et attend qu'on le serve. C'est comme ça que ça se passait à la maison et je ne veux pas commettre les mêmes erreurs que ma mère. Elle, elle n'avait pas vraiment le choix, moi si. J'ai un boulot et je veux le garder quoi qu'il arrive, alors il faut que mon futur mari respecte ma volonté et accepte de m'aider à la maison parce que moi je ne renoncerais pas à ma vie professionnelle » (29 ans, infirmière dans un centre hospitalier, diplômée d'infirmière d'état, célibataire).

- 22 « Irrespectueux à l'égard des femmes », « traditionnels et trop conservateurs », tel est le portrait qu'elles brossent des hommes français d'origine maghrébine. Cette sombre description de leurs comportements tranche avec l'attitude plus libérale et moderniste qu'ils adoptent à l'égard des autres femmes françaises. La vision qu'ont les hommes des femmes change donc selon qu'elles appartiennent ou non à des familles originaires du Maghreb. Beaucoup de femmes interviewées expliquent cette différence par les pratiques éducatives des parents fondées sur la division sexuelle des rôles et de l'espace ; ceci est renforcé par la représentation traditionnelle qu'ils ont des femmes de leur entourage et que les familles véhiculent souvent :

« Ils (les hommes d'origine maghrébine) ne sont pas pareils avec nous et avec les filles françaises. Ils ne réagissent pas de la même manière. Je les ai vus avec les Françaises, ils sont très cool. Ils sont méconnaissables, ils sont plus sympas, plus gentils avec elles. Alors qu'avec nous il va tout de suite voir sa sœur, il va réagir avec nous comme avec sa sœur. Il verra toujours en nous la fille maghrébine qui fait tout à la maison. Il aura du mal à accepter qu'on soit indépendante ou qu'on ne sache pas faire la cuisine par exemple, alors qu'il l'accepte de la part d'une Française. Je vois mon frère, avec ses copines françaises il est super sympa, il est très cool, alors qu'avec nous, il se

comporte un peu comme mon père avec ma mère il est très traditionnel. Il aime bien qu'on reste à la maison, qu'on fasse la cuisine. Et quand on sort, il cherche tout le temps à savoir avec qui on va, il ne supporte pas qu'on fasse comme lui ou comme les filles françaises de notre âge, il n'a pas la même image de nous » (26 ans, standardiste dans un cabinet médical, BEP informatique, célibataire, vit chez ses parents).

« C'est toujours pareil avec les mecs beurs, ils n'arrivent pas à supporter qu'on puisse avoir les mêmes besoins et les mêmes comportements que les autres filles avec lesquelles ils sortent. Mais tout ça c'est une question d'éducation. Ils ont été éduqués comme ça. Pour eux les filles maghrébines sont différentes des filles françaises, elles n'ont pas été éduquées pareil, alors il faut pas qu'elles aient le même comportement. Et dès qu'elles commencent à faire comme les Françaises, elles sont traitées de putes. Ils ne nous considèrent pas de la même manière, ils se font toute une image des filles maghrébines. Ils n'arrivent pas à dissocier les autres filles maghrébines de leurs sœurs et de leur mère. Ils ont toujours l'image de la femme maghrébine comme ils l'ont connue chez eux... » (27 ans, secrétaire médico-sociale dans une clinique privée, baccalauréat, célibataire, vit chez ses parents).

- 23 Il semble que les normes et les représentations transmises au cours de leur éducation familiale sont au centre des stratégies des filles et des garçons d'origine maghrébine mais avec des effets inverses. Alors que les premières les contestent et s'en distancient, les seconds s'efforcent au contraire de les conforter afin de préserver les avantages acquis. Ces attitudes aboutissent très souvent à des conduites très différentes, radicalement opposées. Le refus des garçons de remettre en cause les privilèges hérités de la tradition familiale, aboutit souvent à les éloigner affectivement et amicalement des filles et à créer une distance relationnelle et sexuelle. Cela ne veut pas dire que la méfiance et la suspicion qui se sont parfois établies dans les relations entre les filles et les garçons durera indéfiniment ni que l'ensemble des garçons élevés dans les familles originaires du Maghreb adopte une attitude machiste à l'égard de leurs homologues féminines ou ne remettent pas en cause leur éducation, d'autant plus que les pratiques éducatives des parents ont considérablement changé ces dernières années. Reste que dans l'imaginaire des filles, l'image de leurs homologues masculins est liée à celle que leur renvoie leur père ou leur frère. A travers cette forme de mise à distance, s'exprime également un refus de reproduire les modèles familiaux traditionnels tels que ceux qu'ont pu adopter leur mère ou leur sœur aînée. C'est sans doute l'une des raisons pour laquelle, certaines se rapprochent « virtuellement » et affectivement des hommes d'autres milieux, qu'elles jugent souvent plus ouverts et plus modernes à l'égard des femmes :

« C'est vrai que sur ce plan là, les mecs français sont mieux. Ils n'ont pas la même mentalité et ils sont moins traditionnels que les mecs Beurs. Ils acceptent mieux qu'une femme sorte, fume ou je ne sais quoi. Sur ce plan c'est vrai que je me sens plus proche des mecs français, je m'entends mieux avec eux. J'ai toujours eu plus de contacts avec eux qu'avec les mecs beurs. J'arrive à mieux discuter avec eux, bon ils ne sont pas sans défauts, eux aussi ils ont des préjugés, faut pas croire, mais c'est pas pareil. Ils n'ont pas reçu la même éducation et ça, ça change beaucoup de choses. Ils n'ont pas les mêmes comportements envers nous, c'est pas pareil, ils nous respectent plus... » (27 ans, auxiliaire de puériculture dans une crèche familiale, BEP sanitaire et social, célibataire).

Les limites au libre choix

- 24 Malgré les affinités et les proximités que peuvent établir entre elles et ces hommes, et à l'inverse des déclarations de la population témoin, la plupart des jeunes femmes enquêtées n'envisagent pas dans l'immédiat une union avec un conjoint français n'appartenant pas au groupe d'origine. Le poids du mariage endogame pèse encore très lourdement sur la liberté de choisir.
- 25 Les critères qu'elles définissent sont certes sélectifs mais personnels et ils ne supportent aucune intervention extérieure, hormis l'obligation imposée par leurs parents de choisir un homme d'origine maghrébine. Parmi l'ensemble des normes transmises par leurs parents, celle-ci reste incontournable et la plus difficile à remettre en cause. Elle continue à imprégner le système de représentations familiales et les attitudes des filles qui l'intègrent dans leurs stratégies matrimoniales. La plupart des femmes n'envisagent pas de braver cet interdit même si elles ont conscience qu'il limite considérablement le champ des possibles et laisse la plupart du temps qu'une marge de manœuvre étroite :

« Non je ne pense pas me marier avec un Français, je n'y ai d'ailleurs jamais pensé. C'est vrai que depuis toute petite j'ai toujours entendu mes parents dire que c'est haram (pêcher) de se marier

avec quelqu'un qui n'est pas arabe et musulman. J'ai été éduquée comme ça avec cette idée qui ne m'a pas lâchée depuis. C'est bête mais je pense qu'on reste toujours conditionnée par ça et c'est difficile d'aller contre car ça provoquerait un vrai désastre dans la famille. Je crois qu'on a appris à faire avec et c'est tout... » (23 ans, employée de bureau dans une entreprise privée, baccalauréat, célibataire).

« Mes parents ne se remettraient jamais si je me mariais avec un Français. Je crois qu'ils ne voudraient même pas me revoir, ça sera fini entre nous. Pour eux c'est clair et net, il faut que je me marie avec un musulman et de préférence un maghrébin. Ils n'imaginent même pas que ça peut-être autrement. Moi j'ai été conditionnée comme ça, ça ne me viendrait pas à l'idée de me marier avec un Français, c'est comme ça j'ai du mal à voir les choses autrement, même si au fond je me sens plus proche de la mentalité française, je ne me vois pas avec un Français. L'éducation qu'on reçoit va dans ce sens et du coup on arrive pas à penser autrement. Alors si je me marie un jour c'est sûr, ça sera avec un musulman » (26 ans, aide-soignante dans une clinique privée, BEP sanitaire et social, célibataire).

- 26 L'éducation familiale et ses modes de conditionnement, la force avec laquelle cet interdit leur a été inculqué sont autant de motifs invoqués pour justifier leur refus d'épouser un homme qui ne serait pas d'origine maghrébine alors même que beaucoup portent un jugement plutôt négatif à l'égard de leurs homologues masculins. Une contradiction qu'elles-mêmes ont du mal à interpréter et qu'elles tentent d'expliquer à la fois par les obstacles familiaux, la crainte d'une rupture familiale mais aussi par les risques d'échec d'une union exogame en raison des différences d'éducation, de mœurs ou de modes de vie. Même celles qui semblent avoir pris plus de distance à l'égard de leur éducation, et sont plus disposées à s'unir avec d'autres hommes, écartent cette possibilité, de crainte de rompre avec leurs parents:

« Personnellement je ne suis pas contre le mariage avec un Français. Je me fous de l'origine, qu'il soit musulman, catholique ou hindou ça m'est égal c'est pas le problème. Du moment qu'il est honnête, qu'il est sympa et qu'il respecte sa femme, bon ben voilà. Ce sont les sentiments qui comptent pas l'origine. A partir du moment qu'on s'aime et qu'on s'entend bien le reste c'est secondaire. Alors si je rencontrais un mec comme ça et si ça ne tenait qu'à moi je ne dirais pas non. Je serais prête à me marier avec lui, qu'il soit musulman ou non. La religion, c'est pas un critère pour moi. Mais c'est sûr que mes parents, eux, ils verront pas ça d'un bon œil, ils veulent que je me marie avec un musulman alors c'est sûr ça sera difficile. Je sais que si je me mariais avec un Français, ça sera une énorme déception pour eux et je pense qu'ils s'en remettront pas et moi je ne veux pas les décevoir à ce point. Je m'en voudrais quelque part, je ne serai pas tranquille, je ne veux pas perdre l'estime de mes parents pour ça » (30 ans, secrétaire-comptable dans une société privée, baccalauréat, célibataire).

- 27 Alors que dans l'absolu, la majorité des femmes interviewées souhaiteraient élargir leurs choix matrimoniaux et privilégient les sentiments amoureux sur tout autre critère, dans la pratique elles semblent presque toujours opter pour le maintien des liens familiaux. L'attachement qu'elles leur portent, renforcé par les stratégies éducatives, les conduit très souvent à faire abstraction de certaines de leurs propres attentes pour sauvegarder ces liens. Ni leur niveau d'études ni leur statut professionnel ne les distinguent dans cette attitude. Tout au plus constate-t-on une tendance plus affirmée parmi les plus diplômées à envisager une union avec un non-musulman. Elles sont également parmi celles qui remettent le plus fortement en cause l'interdit matrimonial.
- 28 Refuser de se marier en dehors du groupe d'origine par choix ou par crainte de rompre avec le milieu familial n'est pas propre à ces jeunes femmes. Dans beaucoup de milieux, les couples s'unissent entre eux par convictions personnelles ou religieuses. Ainsi par exemple, certains français d'origine juive qu'ils soient ou non pratiquants contractent des mariages endogames². Comme pour les musulmans, le maintien et la perpétuation de l'identité juive trouvent souvent un point d'ancrage dans les unions et l'éducation des enfants.
- 29 L'hostilité à l'égard des mariages exogames est massivement critiquée et contestée par l'ensemble des jeunes femmes interrogées. Bien que fondée sur des principes religieux, l'interdiction qui pèse sur ces unions est jugée arbitraire et injuste car elle frappe particulièrement les femmes. L'union avec une femme non-musulmane est en effet mieux tolérée pour les hommes. Cette différence de traitement entre sexes, leur apparaît d'autant plus injuste que leurs frères ont pu cohabiter ou se marier avec une Française non-musulmane.

Elles sont nombreuses dans ce cas : en effet plus de la moitié des jeunes interrogées déclarent avoir un frère dans cette situation. L'indulgence des parents à l'égard du garçon provoque l'incompréhension des filles et ces dernières remettent en cause le fondement même de cette inégalité :

« J'ai mon frère aîné qui est marié avec une Française. Ils ont d'abord vécu cinq ans ensemble et puis après ils se sont mariés et ils ont une petite fille. Pour lui ça n'a pas vraiment posé de problème. Bien sûr mes parents auraient préféré qu'il se marie avec une Arabe, mais bon ils ont fini par accepter. Et ça se passe très bien entre sa femme et mes parents, elle est très bien intégrée dans la famille. C'est vrai que là on voit vraiment la différence entre les filles et les garçons. Eux, ils ont le droit de se marier avec qui ils veulent mais nous, non. Ce qu'ils ont accepté pour mon frère, ils ne l'accepteront jamais pour nous. Si demain je disais à mes parents ben voilà je vais me marier avec un Français, ça sera fini avec eux, ils me renieront je crois. Et ça, j'ai beaucoup du mal à le comprendre. Ce que je ne comprends pas c'est pourquoi c'est admis pour les hommes et pas pour les femmes. C'est vrai c'est pas juste ça... » (27 ans, secrétaire dans une grande société, titulaire d'un baccalauréat de technicien, célibataire).

« Je ne vois pas pourquoi une femme arabe n'a pas le droit de se marier avec un Français alors que l'inverse est autorisé. Soit disant que les femmes seraient plus influençables que les hommes et qu'elles renieraient plus facilement leur religion au profit de celle de leur mari. C'est quand même très simpliste comme explication. C'est encore une chose qui a été créée par les hommes pour renforcer leur pouvoir sur les femmes. Une musulmane peut très bien se marier avec un homme qui n'est pas de la même religion qu'elle en restant musulmane, je ne vois pas ce qui l'empêcherait de le rester. Elle peut même pratiquer sa religion c'est pas un problème à partir du moment qu'il y a un respect mutuel dans le couple c'est tout à fait possible. Alors c'est vrai que tout ça, ça ne tient pas debout pour moi et que si on l'accepte pour les hommes, on doit aussi l'accepter pour les femmes c'est tout... » (26 ans, infirmière dans une clinique privée, titulaire d'un diplôme d'infirmière d'État, célibataire).

30 L'interdiction faite aux musulmans d'épouser un non-musulman est contestée au nom de l'égalité entre les sexes³. Les arguments qui légitiment cette interdiction et justifient l'exception masculine en la matière leur apparaissent très souvent dénués de tout fondement. La possibilité pour leurs frères de contracter une union avec une non-musulmane sans craindre le reniement des parents est mal vécue par ces jeunes femmes y compris par celles qui n'envisagent pas d'épouser un non-musulman. Elles s'insurgent contre ce qui leur apparaît comme une domination et une relégation des femmes au seul statut de fille, de mère et d'épouse garantes des traditions et de l'identité.

31 À travers leur attitude, c'est un traitement plus équitable entre hommes et femmes qu'elles revendiquent massivement, avec la possibilité de choisir plus librement leur futur conjoint sans craindre les foudres familiales. La contestation d'un principe fondamental de l'ordre familial traditionnel demeure malgré tout purement verbale et théorique. La plupart ne s'attendent pas que leurs parents changent radicalement de position à cet égard, aussi elles tentent de trouver des compromis acceptables pour les deux parties.

La recherche de compromis

32 Les contraintes imposées par leurs parents les conduit souvent à rechercher parmi les prétendants, une sorte d'idéal masculin qui allieraient les aspirations personnelles et les attentes familiales. Choisir un Maghrébin, soit, mais pas à n'importe quel prix, ni à n'importe quelle condition. L'homogamie sociale et culturelle reste une tendance très marquée parmi les plus diplômées d'entre elles. A l'intérieur du groupe d'origine, elles recherchent aussi celui qui pourrait répondre à leurs aspirations. Pour tenter de concilier les exigences personnelles et celles de la famille, certaines envisagent plusieurs possibilités. Trouver un conjoint parmi les enfants de couples mixtes franco-maghrébins est une alternative souvent évoquée. Ils représentent pour beaucoup d'interviewées un compromis entre le conjoint français et maghrébin. Tout en répondant aux exigences des parents puisque nés d'un père musulman, ils bénéficient d'une image plus positive que celle des jeunes gens élevés par deux parents d'origine maghrébine. Le fait d'être éduqué par une mère française constitue souvent un gage d'une plus grande ouverture et d'une plus grande tolérance à l'égard des jeunes femmes d'origine maghrébine :

« En fait l'idéal pour moi ça serait que je trouve quelqu'un qui serait musulman avec une mentalité française. Et je ne vois que les enfants qui sont nés d'un père musulman et d'une mère française qui répondent à ce critère. Parce que bon tu peux trouver des Arabes cultivés qui ont fait des études et tout mais qui sont encore plus traditionnels que les autres. Parce qu'ils auront une éducation maghrébine et ça, ça marque beaucoup les mentalités des garçons. Alors qu'un garçon qui aurait été élevé par une mère française, il serait forcément différent. D'abord il ne verra pas en nous leur sœur ou leur mère qui reste à la maison et qui s'occupe de leurs gosses. Je pense qu'il aura une autre image des filles maghrébines et ça, ça l'amènera forcément à se comporter différemment avec nous. Il sera, c'est sûr, plus respectueux et moins traditionnel avec les femmes que les hommes qui ont reçu une éducation arabe. Je crois vraiment que pour moi ça serait l'idéal si je rencontrais quelqu'un comme ça. Mes parents n'auront rien à redire c'est vrai puisqu'il est musulman par son père et en plus il aura une mentalité différente des Maghrébins » (28 ans, couturière-habilleuse à l'Opéra Bastille, brevet professionnel de styliste, célibataire).

- 33 D'autres envisagent la possibilité d'une conversion de principe qui résoudrait en partie la question de la religion, tout en permettant au partenaire de préserver son identité. L'acte même informel de conversion à la religion musulmane peut parfois suffire à faire accepter par les parents un conjoint non-musulman. Dès lors que leur refus porte essentiellement sur le critère religieux, cette forme de conversion à l'islam constituerait un moyen de lever ou tout au moins de contourner l'interdiction qui frappe cette union :

« J'ai une copine qui vient de se marier récemment avec un Français. J'ai été très étonnée parce que ses parents ne s'étaient pas opposés à son mariage. Alors je me suis dit, qu'ils étaient très tolérants et qu'ils avaient d'abord privilégié le bonheur de leur fille. Et ce n'est que par la suite que j'ai su que son mari s'était converti à l'islam. Bon, bien sûr il n'a pas renié sa religion en devenant musulman. Il avait simplement répondu au vœu des parents pour que sa femme ne coupe pas les liens avec ses parents. Il ne voulait pas être la cause de ça. Et donc il a accepté de se convertir sans pour autant pratiquer, il est devenu musulman un peu comme nous ont le devient par nos parents. En fait c'est une preuve d'amour, il voulait se marier avec ma copine et pour ça il était prêt à tout, ce n'est pas elle qui lui a imposé. Alors bien sûr quand on voit ça, on se dit pourquoi pas. Étant donné que c'est d'abord la religion qui bloque les parents. C'est un moyen comme un autre de résoudre le problème et de faire accepter son mari par ses parents. C'était une idée qui me trottait dans la tête. Je me suis dit que si je tombais amoureuse d'un Français je pourrais envisager cette solution. Mais en même temps je me dis que je n'ai pas le droit d'imposer ça à quelqu'un, alors c'est vrai que ça pose un problème de conscience. Il faut qu'on soit tous les deux d'accord et que mes parents acceptent. Parce que ce n'est pas évident que lui accepte de le faire et que mes parents se contentent de ça... » (27 ans, secrétaire-hôtesse dans une agence immobilière, baccalauréat, célibataire).

- 34 En dépit de leurs efforts pour trouver un compromis acceptable par tous, la plupart ne sont pas convaincues de l'efficacité des solutions envisagées qu'elles jugent peu réalistes. Les conjoints potentiels issus de couples franco-maghrébins demeurent encore peu nombreux et la conversion soulève souvent un cas de conscience qui les conduit à écarter cette perspective. Au-delà de ces limites qui ne sont pas sans conséquences sur leur avenir matrimonial, la volonté de trouver un conjoint conforme à leurs aspirations demeure pour ces jeunes femmes un objectif primordial, quitte à le payer du prix du célibat. Le recul des échéances matrimoniales constitue parfois une réponse à ce dilemme. Rester célibataires est aussi pour beaucoup une étape transitoire, en attendant de trouver le conjoint idéal qui répondrait à la fois à leurs attentes et à celles de leurs parents. Cette forme d'attentisme leur permettrait de trouver d'autres compromis ou encore d'infléchir l'attitude des parents à l'égard de l'union avec un non-musulman. C'est en tout cas ce que préconise la majorité des jeunes femmes diplômées de l'enseignement supérieur qui sont et demeurent plus sélectives dans leurs choix matrimoniaux. Leurs marges de manœuvre au sein de la famille semblent également plus larges et pourraient assouplir la position des parents à l'égard des unions avec des hommes qui ne seraient pas d'origine maghrébine. Bien qu'elles ne soient pas très nombreuses à évoquer cette possibilité, le simple fait de l'envisager constitue une brèche dans le système de valeurs et de représentations des familles, laissant présager dans tous les cas un choix matrimonial plus ouvert pour les cadettes.
- 35 Les attitudes que nous observons aux travers des entretiens, ne signifient pas que ces jeunes femmes n'ont d'autre alternative que le mariage avec un homme né de parents maghrébins ou le célibat. Il y a bien d'autres manières de contourner les contraintes familiales et d'élargir

les choix matrimoniaux sans rompre avec les parents. La cohabitation avec un conjoint qui n'est pas de même origine peut parfois représenter un compromis acceptable car il permet de s'engager dans un couple, tout en évitant les conséquences d'un mariage exogame désapprouvé par la famille⁴. C'est la formule choisie par la majorité des jeunes femmes appartenant au groupe témoin. On pourrait alors craindre que la présence d'enfants au sein du couple ou que la légalisation progressive de l'union ne remettent en question ce fragile compromis. Il n'en est rien à en juger par les témoignages de ces jeunes femmes qui, bien que mariées et/ou ayant des enfants avec leur compagnon, continuent à entretenir des liens avec leur famille d'origine. C'est progressivement que leurs parents se sont fait à l'idée de cette union et qu'ils ont fini par l'accepter, plus souvent par attachement pour leur fille que par un revirement de leur position. Les relations n'en seront pas forcément plus faciles. Pourtant, ces attitudes, si elles se vérifiaient, témoignent d'une capacité d'adaptation et d'ajustements de la part de ces parents, parfois peu constatée dans d'autres milieux.

Réinterprétations des stratégies matrimoniales

- 36 Les attitudes de ces jeunes femmes à l'égard du mariage et la manière dont elles se projettent dans leur vie de couple confirment à la fois leur souci de maintenir les liens familiaux et leur volonté de rompre avec les modèles traditionnels. Cette forme de cohésion familiale aboutit à l'émergence de comportements très novateurs. Leur conception du mariage est porteuse de nouvelles stratégies élaborées très souvent à partir de principes traditionnels remis au goût du jour et réactualisés pour répondre à leurs aspirations. Une dimension que l'on ne retrouve pas dans leur vision de la vie de couple et des relations conjugales qui se fondent sur des principes essentiellement modernes de l'égalité entre les sexes et du partage des tâches. Leurs discours dans ce domaine font souvent échos à celui des féministes des années soixante-dix, même si beaucoup demeurent réalistes quant à l'existence d'une égalité parfaite dans le couple.

Une autre conception du mariage

- 37 Le mariage ne semble pas revêtir pour elles la même importance ni la même signification que pour leurs parents. Non qu'elles ne souhaitent pas se marier un jour mais l'union matrimoniale sous sa forme institutionnelle ne représente pas forcément une fin en soi. La fragilité et la précarité des liens matrimoniaux et les conséquences qui peuvent en découler tant du point de vue personnel que familial les poussent souvent à refuser de s'y engager de manière précipitée⁵. Les expériences matrimoniales de leurs amies, contraintes parfois de céder à la pression familiale pour divorcer aussitôt ou encore de vivre avec leur conjoint malgré la mauvaise entente qui règne dans le couple, sont autant d'exemples invoqués pour justifier leur attitude :

« Pour moi le mariage ça veut plus dire grand chose aujourd'hui. Les gens se marient et aussitôt après on apprend qu'ils vont divorcer. C'est dingue on croirait que pour eux le mariage c'est une simple formalité. On se marie et quand on voit que ça ne pourra pas marcher, on divorce. Beaucoup de filles que je connais ont divorcé. Certaines se sont remariées et d'autres pas. Le pire c'est quand il y a des enfants, c'est complètement fou, les enfants sont ballottés entre la mère et le père. Quand ce n'est pas la mère qui se sacrifie et qui reste avec son mari même si elle endure ! Elle reste à cause des enfants. Je pense que ça n'a pas de sens tout ça. Il faut bien réfléchir avant de se marier, il faut attendre de connaître celui avec qui on pourra construire un foyer et pas se marier pour se marier. Je n'ai pas envie de gâcher ma vie simplement pour faire plaisir à mes parents. C'est pas ça le mariage, c'est un acte important qui demande du temps et de la réflexion » (27 ans, secrétaire médico-sociale dans un hôpital, baccalauréat, célibataire).

« Le mariage est devenu une obligation pour les filles parce que souvent elles ont peur de se faire traiter de vieille fille. Il n'y a un mot en arabe pour ça bayra. Quand une fille reste longtemps célibataire on dit qu'elle est bayra ça veut dire que personne n'en a voulu ! Et ça, beaucoup de filles ont en peur, alors elles se marient pour faire comme tout le monde. La pression devient tellement forte qu'elles finissent par céder. Moi j'ai toujours ignoré tout ça, pour moi le mariage c'est exclu pour le moment. Je ne dis pas que je ne me marierai pas un jour. Ça fait partie de mes projets parce que je veux aussi avoir des enfants, mais j'y réfléchirai à deux fois avant de m'engager et j'attendrai de trouver le bon et de bien le connaître avant. Je ne veux pas connaître la même expérience que mes copines ça c'est clair... » (28 ans, formatrice dans une association, BTS, célibataire).

38 Le jugement globalement négatif qu'elles portent sur le mariage ou plutôt sur la fonction qu'il semble remplir pour certaines jeunes femmes de leur entourage, ne s'accompagne pas forcément d'une remise en cause de cette forme d'union. A travers cette attitude, elles semblent surtout exprimer une autre manière de concevoir et de penser le mariage. Elles voudraient être seules juges de leur avenir matrimonial en décidant du moment et de la manière dont elles souhaitent s'engager dans la vie de couple⁶. Exiger une plus grande maîtrise de son destin répond aussi à un besoin plus grand d'autonomie à l'égard de la famille et de la conception familiale du couple. Le mariage est plus souvent envisagé comme la consécration et la concrétisation d'un véritable projet de vie conçu et élaboré à deux et non comme un acte de conformisme social. Cela implique non seulement une fiabilité des liens amoureux mais aussi leur stabilité qui ne peut être mesurée que par l'expérience de la vie à deux. La cohabitation apparaît alors comme une étape nécessaire dans le processus de consolidation et de stabilisation de l'union matrimoniale :

« Le mariage c'est quand même un engagement. On ne peut pas s'engager sans connaître l'autre et sans être sûre de ses sentiments. C'est vrai qu'aujourd'hui rien n'est sûr mais je pense qu'il y a des choses comme le mariage qui demandent des garanties pour l'avenir. Et la seule façon de savoir si on peut s'accorder avec quelqu'un ou non, c'est de vivre avec lui avant. Il n'y que comme ça qu'on peut savoir si on fait fausse route ou non » (28 ans, infirmière dans une clinique privée, diplômée d'infirmière d'État, célibataire).

« On peut très bien rencontrer quelqu'un, tomber amoureux de lui et s'apercevoir que l'on ne pourra pas vivre avec lui parce qu'on a des caractères trop différents. Et après pour faire machine arrière c'est trop tard. Alors je pense qu'il vaut mieux faire un essai avant comme ça si ça marche bien entre nous, on décide de s'engager plus et de se marier et si ça ne marche pas et ben tant pis chacun s'en va de son côté. Mais si on pas essayé, on ne peut pas savoir et je pense que c'est aussi pour ça que beaucoup de mariages échouent. Bon il peut avoir bien sûr d'autres raisons, mais c'est aussi souvent parce que la femme ne connaît pas suffisamment son mari ou l'inverse d'ailleurs » (29 ans, employée dans une entreprise pharmaceutique, BEP d'informatique, célibataire).

39 Fortes des expériences matrimoniales de leur entourage et conformément à l'idée qu'elles-mêmes se font du mariage, elles semblent n'avoir d'autre choix que de rompre avec les pratiques matrimoniales traditionnelles en élaborant de nouvelles stratégies susceptibles de mieux répondre à leurs attentes et à leurs aspirations.

L'union informelle : une combinaison habile entre tradition et modernité

40 De plus en plus d'hommes et de femmes vivent aujourd'hui en une union libre. La poussée du nombre de mariages ces dernières années n'a pas affaibli ce phénomène (Bozon 1990). En choisissant ce mode de vie, la majorité des jeunes femmes interviewées optent pour une forme d'indépendance et de souplesse qui permettent aux conjoints de se défaire des liens établis dès lors qu'ils en ressentent le besoin et la nécessité. L'attrait pour la cohabitation peut également traduire pour des femmes attachées à leur indépendance, un moyen de rester soi et autonome dans la vie de couple et de repousser le moment des engagements familiaux. Reste que l'union libre telle qu'elle est pratiquée au sein de la société globale est souvent réprouvée par l'entourage familial. Les parents refusent très souvent que leur fille vive sous le même toit qu'un homme sans être mariée. La vie de couple ne peut se concevoir que si les conjoints sont unis par les liens officiels du mariage, seule forme d'union qu'ils reconnaissent et qu'ils préconisent pour leurs enfants :

« Pour mes parents c'est le mariage. Il n'y a que le mariage qui compte. Ils ne veulent surtout pas entendre de concubinage et même de vie seule pour une fille. Même pour les garçons d'ailleurs, j'ai mon frère qui vit en concubinage avec une Française et ils ne l'acceptent pas trop. Mais bon pour eux, c'est quelque chose de provisoire et comme il est avec une Française, à la limite pour eux, c'est mieux qu'il ne soit pas marié comme ça il pourra se marier avec une arabe. A la limite pour les garçons ça passe, c'est des mecs ils n'ont rien à perdre mais pas pour les filles. Pour elles il n'y a que le mariage et rien d'autre. Il ne faut surtout pas qu'elles vivent comme ça avec un homme sans être mariées, c'est un déshonneur pour la famille » (28 ans chargée d'accueil et de secrétariat dans un centre social, BTS célibataire).

41 L'opposition des parents à l'égard de la cohabitation et le souci toujours constant de la plupart des enquêtées de maintenir une certaine cohésion familiale les conduit sinon à céder devant la forte pression familiale, du moins à trouver des compromis, des solutions susceptibles de satisfaire les deux parties. Cette capacité de négociation que nous avons pu mesurer tout au long de cette étude se confirme à travers les stratégies de légitimation du concubinage. Ce qui fait l'originalité de ces stratégies c'est qu'elles prennent souvent appui sur les valeurs traditionnelles qui seules peuvent légitimer les nouvelles pratiques matrimoniales. Elles consistent notamment dans une combinaison habile entre les unions légales comme le mariage et les unions plus informelles comme le concubinage. Cette union appelée aussi mariage religieux ou mariage hallal (licite) se déroule comme un mariage ordinaire. Lorsque les deux futurs conjoints ont décidé de s'unir et de vivre ensemble, les parents organisent une cérémonie en présence de la famille et des amis pour officialiser l'union à travers un rite d'installation. Les partenaires sont alors invités à se plier aux différents rites de passage destinés à consacrer publiquement et socialement le couple. À l'issue de cette cérémonie les conjoints seront considérés comme mari et femme sans être obligés de valider civilement leur union qui prend malgré tout l'apparence d'un mariage ordinaire :

« Tout ce qu'ils (les parents) veulent c'est qu'on se marie religieusement même si on ne passe pas devant le maire. C'est comme un mariage traditionnel avec tout le tralala sans le passage à la mairie. Eux ce qu'ils veulent en fait, c'est qu'on se marie dans les règles c'est-à-dire avec la cérémonie. Bon le livret de famille on peut le faire ou pas, pour eux c'est pas ça le plus important. Pour eux ce qui compte c'est qu'on ne vive pas dans le péché, qu'on fasse une cérémonie traditionnelle pour qu'on officialise notre couple. Après ils ne vont pas nous prendre la tête pour autre chose. Si ce n'est que ça, à la rigueur on peut bien leur donner, ça n'engage à rien et eux ils seront contents de faire les choses dans les règles même si ce n'est pas vraiment dans les règles... » (28 ans infirmière dans un hôpital, célibataire).

42 Le fait que leurs parents n'accordent pas ou peu d'importance à l'officialisation de l'union ainsi contractée n'est pas contraire à leur attachement aux valeurs traditionnelles. C'est justement en vertu de ces valeurs qu'ils consentent à célébrer et à accepter cette sorte d'union informelle. Elle est en effet une pratique très ancienne et très répandue dans les sociétés rurales traditionnelles du Maghreb où les alliances étaient le plus souvent validées par une assemblée (*djém'a*) composée exclusivement d'hommes et qui n'avait aucune autorité civile. Il arrivait aussi que ces unions donnent lieu à un contrat établi en bonne et due forme et signé devant le Cadi (notable chargé des affaires civiles et religieuses du village) sans pour autant que cette validation soit systématique (Bozon 1990).

43 À partir de cette conception traditionnelle du mariage, beaucoup de femmes ayant participé à l'enquête tentent de mettre en place et d'intégrer d'autres modes de vie telle que l'union libre. Le mariage reconnu et légitimé comme tel par les parents n'est autre qu'un concubinage pour les autorités civiles. Même la cérémonie destinée à l'officialiser semble être bien acceptée ces jeunes femmes dès lors qu'il s'agit d'une simple formalité d'usage qui n'engage en rien les deux partenaires. En même temps, les parents retrouvent un rôle dans la constitution des couples et continuent à assurer leurs prérogatives familiales. Faute d'un véritable contrôle sur les unions contractées, les parents se contentent de remplir cette fonction à laquelle ils semblent particulièrement attachés.

44 Tout se passe comme si la seule manière de légitimer le concubinage et de le faire accepter par leurs parents résidait dans un compromis entre l'ordre ancien et le nouveau. Il aboutit à une ré-interprétation des stratégies familiales à partir des valeurs traditionnelles qui, tout en réactualisant les pratiques matrimoniales permet aux parents d'être associés au projet matrimonial de leurs filles et d'offrir à ces dernières l'occasion d'expérimenter la vie de couple sans s'engager légalement. Cette forme d'union informelle n'est envisagée par la plupart des femmes interviewées que comme une étape qui s'achèvera avec le projet de fonder une famille :

« La seule chose qui m'obligera à passer à la mairie c'est les enfants. J'estime que pour les enfants c'est mieux d'être mariés légalement. Même si le père les reconnaît à la naissance, ce n'est pas suffisant pour moi. Je ne veux pas que mes enfants portent un nom et moi un autre. Il ne faut pas qu'ils soient déboussolés sur ce plan. C'est vrai, j'ai eu dans ma classe des élèves dont les

parents n'étaient pas mariés. Alors eux ils portaient le nom de leur père et la mère portait son nom de jeune fille. Des fois ils avaient deux noms sur leurs carnets de note. Même si ça arrange les parents, les enfants eux ne comprennent pas toujours tout ça. Et par rapport à leurs copains, ils se sentent différents. Non, je pense que l'union libre c'est bien un temps mais quand ça devient vraiment sérieux et quand on décide d'avoir des enfants, il vaut mieux se marier » (27 ans, aide-comptable dans une association, BEP de comptabilité, célibataire).

- 45 En dehors des aspects perturbateurs ou contraignants que pourraient occasionner la cohabitation pour les enfants, il semble que la volonté de légaliser l'union s'inscrit dans une conception matrimoniale où le mariage est le résultat d'un projet commun. Le désir de fonder une famille fait non seulement partie de ce projet mais il en est l'aboutissement. Il consolide les liens entre les deux partenaires en même temps qu'il consacre et légalise l'union :

« Je choisirai le mariage religieux tant que je n'ai pas d'enfants mais si je projette d'avoir des enfants, je me marierais légalement. En fait pour moi c'est quelque chose qui découle de source. Car dès qu'on projette d'avoir des enfants, c'est qu'on a envie de vivre ensemble et de construire quelque chose. A partir de là, je pense qu'il n'y plus de raison de ne pas se marier à la mairie. Tout le temps qu'on a vécu ensemble, sans se marier devant la loi, c'était aussi du temps pour réfléchir si on allait rester ensemble ou non. En plus pour les enfants c'est plus commode et c'est un équilibre qu'on leur donne » (26 ans, formatrice dans une association, BTS de comptabilité, célibataire).

- 46 La volonté exprimée par la majorité des jeunes femmes enquêtées de légaliser leur union avec la naissance des enfants contraste avec les tendances qu'observent les démographes, qui montrent notamment que de nombreux couples continuent à vivre en concubinage malgré la venue d'enfants (Bouhabel 1992).

- 47 Dans ce type d'union comme dans les mariages classiques, de nombreux rites traditionnels sont de moins en moins pratiqués. Ainsi le rite de la défloration, contesté et unanimement remis en cause par ces jeunes femmes, ne semble plus aujourd'hui revêtir pour les familles ni la même importance ni la même signification qu'autrefois. Si l'exigence de la virginité demeure, elle prend de plus en plus une dimension privée et surtout ne représente plus un enjeu matrimonial et familial :

« C'est vrai qu'avant, une fille si elle n'était pas vierge elle ne pouvait pas se marier. C'était la honte pour la famille, elle était complètement mise à l'écart. Je me souviens que ma mère nous disait toujours, attention, il ne faut pas faire de bêtises, sinon ça sera le déshonneur pour la famille et vous ne trouverez personne pour vous marier. Je pense que toutes les mères ont dû avoir la même réaction avec leur fille et c'est vrai que depuis longtemps les filles qui se sont mariées et que je connais, elles se sont toutes mariées vierges. Elles sont toutes passées par la tradition de la chemise. Et moi déjà à l'époque c'était quelque chose qui me choquait, je ne restais jamais jusqu'à ce moment. Mais maintenant c'est plus pareil, je pense que ça ne se passe plus comme ça. Les filles de plus en plus, elles ne veulent plus pratiquer cette tradition. J'ai assisté à plusieurs mariages et il n'y a pas eu de chemise. Bien sûr ça fait toujours papoter les gens, est-ce que la fille est vierge ou non, mais bon, après ça passe du moment que le mari est d'accord pour se marier avec elle, les parents n'ont plus rien à dire, c'est plus leur problème... » (30 ans, comptable dans une société de promotion immobilière, baccalauréat, célibataire).

« Les jeunes maintenant, ils n'ont plus rien à foutre de la virginité, du moment qu'ils se plaisent et qu'ils ont décidé de se marier ça devient quelque chose de personnel. Ça ne regarde qu'eux et personne d'autre. En fait les parents, ils sont de plus en plus dépassés par tout ça et je pense qu'ils commencent eux aussi à évoluer de ce côté là. Même si pour eux la virginité c'est important, ils ne demandent plus comme avant d'avoir des garanties sur la virginité de la fille. Ils font confiance au mari et après tout c'est lui que ça concerne, si la fille n'est plus vierge c'est lui que ça regarde, c'est tout » (28 ans, couturière-habilleuse à l'Opéra Bastille, BEP et Brevet professionnel, célibataire).

- 48 Comme dans beaucoup de familles méditerranéennes, où l'intégrité des femmes a longtemps constitué un enjeu fondamental pour tout le groupe, la question de la virginité des filles a perdu son caractère sacré et officiel pour devenir une affaire privée ne concernant plus que les futurs conjoints, seuls à mêmes d'en apprécier la valeur. Elle n'est plus considérée comme une condition *sine qua non* pour le mariage des filles. Il arrive aussi que la jeune femme perde sa virginité avec son futur mari ; le rite de la défloration est alors réinterprété et remis en cause dans sa dimension traditionnelle et officielle. Cela n'empêche pas les mères de continuer à inculquer à leurs filles la nécessité de rester vierges, ni que celles-ci ne soient obsédées par

leur virginité. En évoquant leur éducation, la plupart des enquêtées soulignent la force avec laquelle leur mère les mettait en garde contre la perte de ce bien si précieux à ses yeux et comment cette norme une fois intériorisée devenait un obstacle à l'établissement de relations amoureuses durables (Belhadj, 1998 : 208-210).

- 49 L'évolution des représentations et des comportements à l'égard de ces pratiques ne semble pas s'opérer de la même manière et avec la même rapidité dans toutes les familles algériennes. La présence en France de nombreux oncles et tantes et autres cousins contribue souvent à maintenir le rite de la défloration afin de perpétuer la logique de l'honneur. Dans ce cas, les parents se sentent souvent responsables au regard de l'ensemble du groupe familial considérant la virginité de leur fille comme un gage de l'honneur de tout le groupe. En dépit de ces résistances, les représentations familiales semblent connaître globalement une évolution rapide y compris parmi ces familles. Elles peuvent ainsi faire l'objet de contournements susceptibles d'allier les exigences familiales avec la volonté de vivre pleinement sa vie de femme. Certaines interviewées nous ont confié à ce propos qu'il existait des moyens chirurgicaux pour se refaire une virginité sans que l'entourage familial ne s'en rende compte, puisque cela ne dure que quelques heures. Au-delà du compromis que ce procédé peut offrir, il constitue un moyen pour ses utilisatrices de braver un interdit familial et d'établir dans ce domaine une certaine égalité avec les hommes.

Une conception très moderniste de la vie de couple

- 50 Les conceptions de la vie conjugale et familiale exprimées par les femmes enquêtées comme leurs attentes dans ce domaine pourraient être celles de toute jeune femme de leur génération, soucieuse de trouver un équilibre dans leur vie quotidienne et d'imposer une certaine égalité dans le couple. Mais cette quête prend ici tout son sens et elle va souvent au-delà de la simple revendication en affichant un refus unanime et catégorique de reproduire les modèles familiaux transmis par leurs parents :

« Je ne veux pas connaître ce que j'ai connu dans ma famille. Je n'ai pas envie d'être avec mon mari ce que ma mère a été avec mon père et ses enfants. Je veux que ça soit clair entre mon mari et moi. Il faut tout partager dans la maison. Il faut que mon mari participe aux tâches ménagères comme moi. Je ne vois pas pourquoi c'est toujours les femmes qui se tapent tout le ménage dans la maison. Il n'y a pas de raison, c'est fifty fifty. J'ai trop connu ça avec mes frères qui ne foutaient rien et qui ne ramassaient même pas leurs affaires et mon père qui prenait ma mère pour une bonne surtout quand il y avait des invités. Heureusement qu'on était là avec mes sœurs pour l'aider. Non moi je veux que ça change tout ça, je veux que mon mari se comporte autrement, qu'il m'aide dans les tâches et qu'il fasse sa part » (28 ans, employée de bureau dans un centre médico-social, BEP secrétariat, célibataire).

- 51 La définition des rôles conjugaux s'opère d'abord et surtout par rapport à leur propre expérience familiale. Leur volonté d'instaurer à l'intérieur du couple une relation d'un autre type dans laquelle les deux partenaires participent à part égale aux tâches domestiques revient comme un leitmotiv dans les discours de ces jeunes femmes. Leurs exigences ne se limitent pas à une redéfinition des rôles conjugaux, elles voudraient comme beaucoup de femmes actives, pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Continuer à exercer une activité professionnelle après leur mariage, y compris lorsqu'elles auront des enfants implique un véritable engagement du mari dans la vie familiale, même si dans ce domaine beaucoup reconnaissent que la part des femmes sera toujours plus grande :

« C'est difficile d'imaginer une vie sans enfants. Je voudrais avoir au moins trois enfants mais je ne veux pas tout sacrifier à ma vie familiale. C'est pour ça que c'est important de bien définir les rôles dans la famille. Le père doit autant s'occuper de ses enfants que la mère. Déjà qu'elle est plus sollicitée que le père, et qu'elle doit en faire plus dans la famille, il faut absolument que le père fasse aussi son travail de père. Je ne vois pas pourquoi moi je m'arrêterai de travailler alors que j'aime mon boulot et que le père, lui, ne fait aucun sacrifice. C'est vrai que sur ce plan c'est toujours les femmes qui se sacrifient, jamais les hommes. Je sais très bien que c'est moi qui m'occuperai le plus des enfants. Il ne faut pas se leurrer, jusqu'à maintenant on a encore jamais vu les hommes prendre totalement en charge leurs enfants, c'est toujours les mères qui le font. A la rigueur je veux bien faire plus que mon mari, mais je n'accepterai jamais qu'il se décharge de ses responsabilités sur moi. Je ne veux pas qu'il me laisse seule avec les enfants, alors qu'il ira se

distraire au bistro ou avec ses copains. Si on fait des choses, on les fait ensemble sinon c'est chacun son tour. Je veux bien comprendre qu'il veuille se distraire avec ses copains mais il faut aussi qu'il comprenne que je ne suis pas là uniquement pour m'occuper de la maison et que moi aussi je peux avoir les mêmes besoins que lui. Alors pour ça, il faut un minimum d'entraide sinon on s'en sort pas... » (30 ans, responsable de projet dans une PAIO, licence d'AES, célibataire vit seule).

- 52 En dépit d'une prise de conscience qui, en définitif, les conduit à accepter les concessions qu'impose la vie familiale, elles demeurent intransigeantes sur le partage des tâches et des responsabilités. Aspirer à une égalité dans le couple est aussi pour elles une manière de rompre radicalement avec le modèle parental et familial dans lequel les femmes sont constamment acculées aux tâches domestiques sans la moindre participation des hommes. En prônant l'égalité, l'équité et le respect mutuel comme régulateurs des relations conjugales, c'est tout le discours féministe des années soixante-dix qu'elles reprennent et revendiquent dans leur projet de vie à deux. Le rejet du rôle de mère au foyer les pousse d'une certaine manière à compenser les inégalités familiales dont elles ont été témoins au sein de leur famille par l'adoption d'une attitude exclusivement moderniste et féministe. On le constate, en particulier, à travers la manière dont elles souhaitent éduquer leurs enfants et le refus de toute différence entre les filles et les garçons :

« Mes enfants, je les éduquerai le mieux possible. Surtout je ne veux pas faire de différence entre les filles et le garçon. Je ne veux pas les éduquer comme mes parents nous ont éduqués. Il y avait trop de différences entre les filles et les garçons et moi je ne veux pas que mes enfants connaissent ça. C'est pour ça que je les éduquerai avec le plus de justice possible. Les filles comme les garçons auront la même éducation. Tout ce que j'apprendrai aux filles je l'apprendrai aux garçons, que ce soit les tâches domestiques ou autre chose, c'est pareil. Les garçons et les filles doivent être traités de la même façon. Je ne veux pas que les filles souffrent d'injustice par rapport aux garçons. Moi, c'est quelque chose qui m'a marquée quand j'étais petite et je veux pas que ma fille connaisse la même situation » (26 ans, standardiste dans un cabinet médical, BEP d'informatique, célibataire).

- 53 Qu'il s'agisse des rôles conjugaux ou de l'éducation des enfants, les modèles préconisés tranchent là encore, avec ceux qui ont été transmis par leurs parents sans pour autant les rejeter complètement. D'autant que ces modèles ont évolué au fil des années et qu'ils comportent des valeurs telles que le respect d'autrui, la politesse, le savoir-vivre, le sens de l'hospitalité et de l'entraide, auxquelles elles sont attachées et qu'elles voudraient transmettre à leurs enfants.

De nouveaux modes de comportements aux prix de quelques concessions

- 54 L'analyse des stratégies que développe ce groupe de jeunes femmes montre que leurs répercussions sur les modèles familiaux traditionnels sont considérables. Elles bouleversent les conceptions et les pratiques matrimoniales et familiales traditionnelles. La liberté de choisir leur futur conjoint, et l'introduction du sentiment amoureux annulent définitivement les règles qui présidaient aux mariages de convenance. De même, elles ont élargi leurs choix matrimoniaux en imposant et en intégrant de nouveaux modes de vie tels que le célibat, souvent interprété comme une forme de résistance à l'égard du mariage maghrébin ou encore le concubinage reformulé en fonction de certaines attentes familiales. Elles peuvent de cette manière opter pour le mariage légal ou pour des formes d'unions plus informelles et plus souples. Ce sont en fait d'autres modes d'élection et d'autres pratiques matrimoniales qui sont mis en place, répondant davantage à leurs préoccupations du moment. Il semble que progressivement mais efficacement c'est tout l'ordre familial traditionnel qui est ainsi contesté jusque dans ses caractéristiques essentielles. Leur statut professionnel joue ici un rôle prépondérant non seulement parce qu'il leur octroie une place et un pouvoir de décision importants au sein de la famille, mais aussi parce qu'il leur confère une légitimité familiale et une reconnaissance en dehors du mariage⁷. Sans pour autant perdre de sa valeur, le mariage n'est plus désormais la seule voie possible pour les filles, leur réussite scolaire et professionnelle est définitivement inscrite dans les projets familiaux.
- 55 Des bouleversements plus profonds sont observés dans d'autres milieux, dans le groupe témoin notamment, dont les parents semblent avoir accepté ou tout moins admis l'union de leur fille avec un conjoint qui n'est pas d'origine maghrébine. Ces cas sont certes encore peu nombreux,

mais ils traduisent une véritable révolution des mentalités et des comportements des parents algériens vivant en France. Ils montrent aussi avec quelle rapidité ils réinterprètent leur propre système de valeurs. Toute stratégie, à fortiori lorsqu'elle vise à modifier les mentalités et à élaborer de nouveaux modèles et de nouveaux modes de comportements, implique des compromis et des concessions sans lesquels toute tentative de changement serait vouée à l'échec. Ces concessions sont souvent nécessaires pour réguler les stratégies de changement, tout en préservant l'identité profonde des individus. Mais cette forme de régulation familiale peut aussi se dérouler au détriment des intérêts individuels. Le souci de cohésion familiale que manifeste la majorité des enquêtées par attachement à leur famille et les résistances que celle-ci oppose à l'égard de certains types de comportements ne sont pas sans conséquences sur leur vie personnelle et amoureuse. Leur faible engagement dans la vie de couple en est certainement l'exemple le plus significatif. La difficulté de franchir certaines limites imposées par leurs parents à l'égard des unions contractées en dehors du groupe d'origine réduisent très souvent la probabilité de trouver un conjoint répondant à la fois à leurs attentes et à celles de leur famille. Une probabilité d'autant plus faible que les hommes d'origine maghrébine, lorsqu'ils connaissent une mobilité sociale, épousent plus fréquemment des Françaises nées de parents français. L'analyse des entretiens montre par ailleurs que ce moindre engagement amoureux qui n'exclut pas l'existence d'une vie sentimentale, semble également être lié aux faibles occasions de rencontres dans leur milieu amical et professionnel et à la crainte de ne pas voir la relation aboutir lorsque le partenaire n'est pas d'origine maghrébine. Ce sentiment agit parfois comme un facteur dissuasif dans l'établissement de relations amoureuses durables. Pourquoi s'investir dans une relation alors que l'on sait d'avance qu'elle n'aboutira pas déclarait une jeune infirmière ? Une autocensure qui les mène parfois à une sorte d'inhibition amoureuse susceptible de compromettre leur avenir matrimonial en retardant dans l'immédiat, leur mise en couple. Une situation que ne semblent pas connaître les jeunes femmes du groupe témoin, non seulement elles vivent plus massivement en couple mais elles sont plus nombreuses à contracter des unions en dehors du groupe d'origine tout en conservant les liens avec leurs parents. Quoi qu'il en soit, il est difficile de penser que les bouleversements familiaux n'auront pas dans l'avenir des répercussions sur la vie amoureuse et sentimentale de l'ensemble des filles d'Algériens. Leur capacité d'action et d'invention mesurée tout au long de notre étude ne peut qu'aboutir à des évolutions rapides dans ce domaine.

Bibliographie

- BELHADJ Marnia (1998) *Une révolution tranquille, Stratégies professionnelles et dynamique familiale*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Dominique Schnapper, Paris, EHESS, 486 p.
- BELHADJ Marnia (à paraître en 2003) *Conquête de l'autonomie. Jeux et enjeux des relations entre les filles et leurs parents dans les familles algériennes*.
- BELHADJ Marnia (2001) Les jeunes femmes françaises d'origine algérienne au centre d'une dynamique sociale et familiale, *Migrations Société*, 13 (4), pp. 7-18.
- BOURDIEU Pierre (1980), *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOULAHBEL Yéza (1992) *Le secret des femmes*, thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- BOZON Michel (1990) Le mariage : montée et déclin d'une institution, in François De Singly ed., *Sociologie de la famille : état des savoirs*, Paris, PUF, La découverte, pp. 52-56.
- BOZON Michel, HÉRAN François (1987-1988) La découverte du conjoint, *Population*, 6-1987 pp. 943-998 et 1-1988 pp. 121-149.
- COLLET Beate (1996) *Citoyennetés et mariage mixte en France et en Allemagne*, doctorat de sociologie, EHESS, 583 p.
- DE SINGLY François (1987) *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF.
- DE SINGLY François (1990) *Sociologie de la famille : état des savoirs*, Paris, PUF, La Découverte, 210 p.

HURTEBISE Roger (1991) La parenté dans les rapports amoureux : analyse d'un siècle de correspondances amoureuses au Québec, in Jean Kellerhals et B. Bawin-Legros, *Relations intergénérationnelles, Parenté, transmission, mémoire*, Universités de Liège et de Genève, pp. 115-124.

SCHNAPPER Dominique (1980) *Juifs et Israélites*, Paris, Gallimard, 273 p.

STREIFF-FÉNART Jocelyne (1986), Mariage des jeunes de la deuxième génération maghrébine, *Revue française des affaires sociales*, 40^e année, pp. 127-134.

TRIBALAT Michèle (1995) *Faire France, Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte/Essais, 232 p.

TRIBALAT Michèle avec la collaboration de Patrick Simon et de Bernard Riandey (1996) *De l'immigration à l'assimilation, enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte / INED.

Notes

1 Dans les études sur la formation des couples, l'approche de l'homogamie se fait en comparant les positions ou les origines sociales des conjoints et en mesurant la probabilité des individus de choisir un partenaire socialement proche. En France les indicateurs les plus couramment utilisés par l'INSEE, sont la catégorie socioprofessionnelle des conjoints ou des parents respectifs, leurs niveaux de diplôme et la taille de leur agglomération de naissance. Mais ce phénomène traduit une réalité sociale et sociologique très complexe et très diversifiée. Le manque de fiabilité des outils statistiques et des indicateurs pris en compte, aboutit le plus souvent à ne donner qu'une approche globale du processus de formation des couples et ne rend compte que d'une partie des échanges ayant lieu sur le marché matrimonial.

2 La typologie construite par Dominique Schnapper, fondée sur le rapport de ces populations aux traditions juives, montre en particulier que si la question du mariage endogame s'impose de fait pour les groupes les plus traditionnels, elle demeure également un gage de continuité et de maintien de l'identité juive parmi les moins pratiquants et les plus engagés politiquement (Schnapper, 1980 : 108 et 156-157).

3 Le mariage interreligieux est objet de suspicion aussi bien au regard du droit musulman (*fiqh*) qu'au regard de l'église catholique et du judaïsme. Il leur apparaît comme présentant un risque majeur pour la sauvegarde des traditions et le maintien de la cohésion du groupe. Si l'interdiction pour les hommes musulmans d'épouser une non musulmane n'est pas absolue dans les textes (sourate 2, verset 221 du Coran) à la condition qu'ils conduisent leur future épouse à se convertir l'islam, elle ne supporte aucune restriction pour les femmes musulmanes. Considérées comme plus influençables que les hommes et davantage enclines à renier leur religion pour adopter celle de leur mari, elles seront perdues pour l'islam. Avec l'émigration, l'installation d'une forte population musulmane dans les pays occidentaux et les naissances dans ces pays, les préceptes sont réinterprétés voire même remis en cause par des individus en contact avec des réalités et des législations différentes de celles existant dans leur société d'origine. Tous ces phénomènes favorisent les échanges et les unions interreligieuses qui sont de plus en plus fréquentes. Les résultats des travaux de Beate Collet (1996) sont très éclairants dans ce domaine. Les unions exogames sont également nombreuses parmi les enfants d'Algériens. Selon l'enquête dirigée par Michèle Tribalat (1995 : 79-81), la moitié des hommes d'origine algérienne âgés de 25 à 29 ans contractent une union avec une femme née de parents français.

4 Malgré les réticences des familles, les filles nées en France de deux parents algériens sont très nombreuses à vivre en couple avec des conjoints français qui ne sont pas d'origine maghrébine. Preuve que l'union libre reste une forme d'union consensuelle qui permet à ces jeunes femmes de s'affranchir plus aisément des contraintes familiales, celles-ci devenant moins lourdes avec le temps (Tribalat, 1995 : 217).

5 Cette attitude touche tout particulièrement les enfants de parents algériens. L'enquête de l'INED montre en effet que la nuptialité des jeunes d'origine algérienne connaît un retard très sensible comparé aux autres jeunes gens de leur âge. Les femmes plus que les hommes retardent leur entrée dans la vie de couple. Entre 25 et 29 ans, elles sont un peu plus du tiers à être mariées alors que le taux de nuptialité à cet âge est en France de 48% (Tribalat, 1995 : 80-81).

6 Cette notion d'engagement semble revêtir un caractère différent pour la population étudiée et pour le groupe témoin. L'entourage familial des jeunes femmes témoins vivant en union libre avec un Français d'origine non maghrébine considère très souvent le fait de ne pas se marier de manière institutionnelle comme une alliance précaire, qui peut être rompue à tout moment.

7 Le statut professionnel joue un rôle majeur dans l'accroissement des marges de manœuvre et de liberté au sein de la famille. Au-delà du prestige qu'il peut leur procurer, il est aussi un moyen de redéfinir les rôles familiaux au travers de leur participation aux charges familiales. Voir Belhadj, 1998 : 326-341.

Pour citer cet article

Référence électronique

Marnia Belhadj, « Choix du conjoint et stratégies matrimoniales de jeunes femmes françaises d'origine algérienne », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n°1 | 2003, mis en ligne le 18 mai 2007, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/2977> ; DOI : 10.4000/remi.2977

Référence papier

Marnia Belhadj, « Choix du conjoint et stratégies matrimoniales de jeunes femmes françaises d'origine algérienne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 - n°1 | 2003, 195-222.

À propos de l'auteur

Marnia Belhadj

Docteur en sociologie. EHESS, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris, ATER (Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche) à l'Université de Poitiers.

Droits d'auteur

© Université de Poitiers
